

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 583

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

389 908 781 RCS Lyon.

AUDROS TECHNOLOGY.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 175000.00 EUR.

Adresse : 120, Allée Jacques Monod, Iléna Park Bâtiment M1, 69800 Saint-Priest.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AUDROS TECHNOLOGY Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 175.000 €
Siège social : SAINT-PRIEST (69800) - 120, Allée Jacques Monod - Iléna Park - Bâtiment M1 389 908 781 RCS LYON
AVIS DE PROJET DE FUSION D'un projet de contrat de fusion sous seings privés en date du 7 septembre 2020 à Charbonnières Les Bains, déposé le 18 septembre 2020, au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour chacune des sociétés, il résulte que la société AUDROS TECHNOLOGY se propose de fusionner avec la société VISIATIV SOFTWARE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 9.639.220 €, dont le siège social est situé à Charbonnières Les Bains (69260) - 26, rue Benoît Bennier, et dont le numéro unique d'identification est 353 695 174 RCS LYON, par voie d'absorption par cette dernière. La société AUDROS TECHNOLOGY ferait apport à la société VISIATIV SOFTWARE, de la totalité de son actif évalué à 4 198 437 € contre la prise en charge de l'intégralité de son passif s'élevant à 2 475 653 €, soit un apport net de 1 722 784 €. La société VISIATIV, société anonyme au capital de 2 416 531,80 € dont le siège social est à CHARBONNIERES LES BAINS (69260) - 26, rue Benoît Bennier, identifiée sous le numéro unique 395 008 246 RCS LYON étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital des sociétés AUDROS TECHNOLOGY et VISIATIV SOFTWARE, il ne serait pas procédé à l'échange d'actions AUDROS TECHNOLOGY contre des actions VISIATIV SOFTWARE, en sorte que cette fusion par voie d'absorption serait réalisée sans augmentation de capital. Les créanciers des sociétés parties à cette opération, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce. Pour avis.